

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Pas-de-Calais  
Arrondissement d'Arras  
Canton d'Arras Nord

n°2023/06/40

**Date de convocation** L'an deux mil vingt trois  
**1<sup>er</sup> juin 2023** le **VENDREDI 9 juin 2023** à 18 Heures 00  
le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire.

**Date d'affichage**  
**1er juin 2023**

**Nombre de conseillers** **Étaient présents :**  
Exercice : 26 M. Alain CAYET - M. Guy BRAS - Mme Marie-Antoinette DESHORTIES -  
Présents : 16 - Mme Anne-Caroline RATAJCZAK - M. Stéphane FOURNIER - Mme Ghislaine VALENTE—  
Votants : 21 M. Marc SERRA - Mme Sophie LOPEZ —Mme Micheline LAURENT - Mme Martine  
DUQUESNOY- M. Patrick BRUGUET — Mme Christelle LEBAS - Mme Astrid SAVARY -  
Mme Corinne DOLLE — M. Hubert CHIVET - M. Olivier QUIGNON.

**Excusés :**

M. Jean-Pierre CHARTREZ qui donne procuration à M. Marc SERRA  
M. Fouad AJARRAY qui donne procuration à Mme Sophie LOPEZ  
Mme Yveline LOURDEL qui donne procuration à Mme Ghislaine VALENTE  
M. Yves RAOULT qui donne procuration à M. Alain CAYET  
M. Jean-Claude NOEL qui donne procuration à M. Guy BRAS  
Mme Chantal DECOCQ  
M. Philippe LEFEBVRE  
Mme Audrey TISON  
M. Thierry IMBERT  
Mme Sandrine SERGEANT

AU **Secrétaire de séance :**  
M. Marc SERRA

**Objet : Adhésion à la centrale d'achats du Syndicat Mixte Nord Pas de Calais Numérique (Fibre59/62)**

Monsieur le Maire expose :

La commune de Saint Nicolas lez Arras porte le projet de mise en place de la téléphonie VOIP. Dans ce cadre elle a entrepris des démarches de consultation en vue de mettre en œuvre les marchés publics nécessaires et les mieux adaptés à ses besoins.

De son côté le Syndicat mixte Nord – Pas-de-Calais Numérique (La Fibre Numérique 59 62) développe une offre de services à destination des collectivités du Nord et du Pas-de-Calais, ainsi que de leurs établissements publics, dans le cadre de ses compétences en matière de Numérique. Ces services privilégient le recours au réseau public de fibre optique que le Syndicat mixte a déployé et que les EPCI ont contribué à financer, car il permet le développement d'infrastructures de qualité, sécurisées et pérennes. Pour ce faire le Syndicat mixte s'est constitué en centrale d'achats en janvier 2022, qui pourra intervenir en tant que grossiste ou intermédiaire, et qui prévoit d'offrir des services, prestations et fournitures dans les domaines suivants :

- Services numériques essentiels pour les collectivités (« Pack Mairie Connectée »),
- Prestations de vidéoprotection,
- Services de télécommunications et communications électroniques.

Le Syndicat mixte a par ailleurs lancé l'expérimentation d'un réseau public LoRa pour l'Internet des Objets.

L'adhésion à la centrale d'achats permettra de bénéficier de ces services, prestations et fournitures sans avoir à lancer de consultation, en profitant des marchés qu'elle aura passés. L'acheteur qui a recours à une centrale d'achats est réputé avoir respecté ses obligations de publicité et de mise en concurrence pour les opérations de passation et d'exécution qu'il lui a confiées.

Eu égard au périmètre de la centrale d'achats, qui couvre les Départements du Nord et du Pas-de-Calais, l'économie d'échelle liée à la mutualisation des besoins permettra de bénéficier des meilleurs tarifs.

Le recours aux marchés de la centrale d'achats n'implique aucune exclusivité de commande auprès des fournisseurs de cette dernière. L'adhérent n'a aucune obligation de recourir aux marchés qui n'ont pas été spécifiquement conclus pour lui et à sa demande par la centrale d'achats.

Vu les articles L 2113-2 et suivants du code de la commande publique ;

Vu la convention d'adhésion à la centrale d'achats de La Fibre Numérique 59 62 ;

Considérant l'intérêt que pourrait représenter le recours aux marchés passés par la centrale d'achats de La Fibre Numérique 59 62 en matière de services numériques, pour l'économie des ressources de la commune de Saint Nicolas lez Arras en matière de passation des marchés publics, pour le bénéfice de l'expertise apportée par le Syndicat mixte Nord – Pas-de-Calais Numérique et pour l'amélioration des tarifs que permet la mutualisation des achats ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

-de valider l'adhésion de la commune de Saint Nicolas lez Arras à la centrale d'achats du Syndicat Mixte Nord – Pas-de-Calais Numérique au titre des prestations, services et fournitures que ladite centrale d'achats pourra offrir en matière d'informatique et de téléphonie

-d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette adhésion, et notamment la convention d'adhésion à la centrale d'achats.

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire  
Transmis en préfecture  
Saint Nicolas Lez Arras,  
Le 10 juin 2023

Le Maire,

Alain CAYET.

